



## Édito

Chères Gressoises et Gressois,

Nos associations et leurs bénévoles ont préparé de nombreuses animations pour la saison estivale avec leurs cortèges d'activités aussi variées que nombreuses. Merci à tous ceux et toutes celles qui donnent de leur temps, partage leur passion pour notre bien commun : une commune vivante.

Je souhaite la bienvenue aux animations et associations extérieures qui ont choisi Gresse en Vercors pour une manifestation.

Autre animation qui va ravir petits et grands, jeunes et anciens, notre cinéma, entièrement numérisé, va ré-ouvrir pour les vacances. La programmation sera réalisée avec l'aide de la salle du jeu de paumes de Vizille.

En cette période d'économies forcées, le Gresse Infos doit évoluer dans ce contexte. Ci-après vous trouverez des rubriques nouvelles, que je souhaite pérennes, qui permettent à ce journal d'être davantage le reflet de la vie à Gresse en Vercors.

Vie communale, Tourisme, La Vie

des Associations, Autour de nous et Entre nous.

En conseil municipal a été émise l'idée, retenue, de diminuer le nombre d'exemplaires imprimés puisque qu'il est disponible sur le site de la commune et adressé en pièce jointe à tous ceux qui ont communiqué leur adresse courriel. Des exemplaires papier resteront disponibles en mairie. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer il leur en sera porté un à domicile, voir formulaire d'inscription inclus à cet exemplaire.

Parmi d'autres évolutions la régie de la pharmacie est supprimée. Celle-ci coûtait plus cher de fonctionnement qu'elle ne rapportait. Nous maintenons gracieusement ce service pour les habitants.

Bien sûr j'évoquerai en ces pages l'éventuelle future discothèque. Sujet d'inquiétudes pour certains et d'une nouvelle potentialité pour d'autres sans que cela soit antinomique.

Nous vous aiderons également à économiser des dizaines d'euros ... en vous rappelant quelques arrêtés préfectoraux et articles de loi trop souvent oubliés. Sur cinq amendes pour excès de vitesse lors d'une mission de

contrôle récente de la Gendarmerie Nationale à Saint Paul les Monestiers quatre le furent envers des conductrices de Gresse en Vercors.

Sincèrement vôtre,  
Alain Rougale  
Maire



GRESSE INFOS N°31

Directeur de la publication :

Alain Rougale - Maire

Mairie - Place du Dr Cuynat - 38650

GRESSE EN VERCORS

Mise en page : Maureen Milet

Impression : Easyflyer



## Vie Communale

### LA MAIRIE ET L'AGENCE POSTALE COMMUNALE : LES TRAVAUX ACHEVÉS.

**Les accueils de la mairie et de l'agence postale communale ont été retravaillés, pour permettre d'accroître l'espace entre les deux accueils et de garantir une meilleure confidentialité des échanges.**



↑ Accueils Mairie et Agence postale



La salle du conseil et des mariages a été déplacés dans l'ancienne agence postale : les sols et les murs ont été rénovés pour un meilleur accueil de tous.

Au sein de la mairie, deux nouveaux bureaux ont été entièrement construits, afin de permettre au personnel et aux élus de travailler dans de meilleures conditions avec de plus grands espaces de travail.



← Nouveau bureau du Maire

↑ Nouvelle bibliothèque

L'ensemble de ces aménagements et travaux, à l'exception de certains postes techniques (électricité...), ont été réalisés par le personnel communal, ce qui a permis de limiter grandement les coûts pour la commune.

**La bibliothèque a déménagé :** Suite à l'implantation dans les locaux de l'office du tourisme du point info réserve, la bibliothèque a été déplacée dans la salle voûtée : une salle plus grande donc et plus conviviale pour les bénévoles et les lecteurs. Les adaptations du mobilier ont la aussi été réalisées par notre équipe technique.

Sébastien Vallier  
2<sup>ème</sup> adjoint chargé de la vie communale

# Vie Communale

## LA DISCOTHEQUE

**Au début de cette année 2015 une rumeur sournoise sema le trouble dans les esprits et inquiéta vivement certains riverains des Dolomites : La Discothèque va ré-ouvrir.**

J'ai reçu sans délai des personnes très inquiètes, mais faute d'éléments probants de leur part, mes réponses d'apaisement sont restées sans effet. J'ai été peiné pour eux et navré de cette incompréhension.

Ils m'ont remis au conseil municipal du 7 avril 2015, une pétition d'opposition à la réouverture de la discothèque. Leur démarche peut évidemment se comprendre puisque la discothèque qui existait «l'Aventure» devenue un piano-bar, a été fermée par décision administrative. L'arrêté de fermeture de cet établissement était la conséquence d'actes graves et répétés d'atteinte à la sécurité publique.

La présence d'une discothèque est souvent problématique par la concentration de populations festives pouvant abuser de stimulants et autres désinhibiteurs divers. A la sortie ces personnes se retrouvent sur la voie publique, se comportent parfois anormalement, générant des troubles à la tranquillité publique créateurs d'insécurité.

Je suis bien conscient de ces différents problèmes ainsi que de l'inquiétude des riverains. Cependant on ne peut pas évoquer des solutions et méconnaître les textes et lois qui régissent cette matière.

Il faut pour cela rappeler la loi et notamment le décret N° 2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 relative au développement et à la moderni-

sation des services touristiques qui a créé un nouveau chapitre au code du tourisme intitulé «débits de boisson ayant pour activité principale l'exploitation d'une piste de danse». L'article D314-1 de ce décret dispose que «l'heure limite de fermeture des débits de boisson ayant pour objet principal l'exploitation d'une piste de danse est fixée à 7 heures du matin».

Il s'agit là d'une nouvelle règle dont les modalités d'application sont précisées par la circulaire que le ministre de l'intérieur a adressée aux préfets le 19 février 2010.

Cette règle a de profondes conséquences.

En effet, il faut savoir qu'avant cette loi, les établissements type discothèque étaient tenus d'avoir une dérogation préfectorale pour ouvrir au-delà de 1 H 30' du matin. Désormais la nouvelle législation rend cet ancien règlement caduc. D'ailleurs la circulaire le précise très clairement : «ces dispositions nouvelles sont applicables à l'ensemble des établissements, quelle que soit leur localisation, qu'ils aient bénéficié ou non, avant la parution de ce décret, d'une dérogation aux horaires de fermeture délivrée par le Préfet». Les Préfectures avaient un pouvoir d'appréciation et pouvaient refuser auparavant de délivrer ces autorisations à certains établissements, notamment dans les zones résidentielles, afin de garantir la tranquillité publique des riverains.

Ainsi la nouvelle réglementation instaure une liberté totale d'installation des discothèques abandonnant ainsi la logique de recherche d'équilibre entre usagers et voisinage qui prévalait jusqu'alors.

Outre son caractère défavorable

aux riverains, le décret dessaisit les autorités locales (Maire et Préfet) du pouvoir qu'elles exerçaient. Alors qu'auparavant, de concert avec les maires présents sur le terrain, les Préfectures pouvaient non seulement mesurer l'opportunité d'installer ou non une discothèque à tel ou tel endroit mais aussi refuser de délivrer la dérogation d'ouverture tardive. Les pouvoirs du Maire et du Préfet ont changé ; le seul pouvoir qu'ils détiennent repose sur l'ordre et la sécurité publique ce qui constitue une réduction très importante de leur capacité d'intervention.

Un député Mr GAGNAIRE s'est inquiété de cet état de fait et s'en est ouvert par une question écrite au gouvernement publiée au journal Officiel du 18 mai 2010. Il lui a été répondu que la nouvelle disposition est destinée à permettre au pouvoir réglementaire de renforcer les mesures visant à prévenir la consommation excessive d'alcool dans les boîtes de nuit et dancing, pendant une plage horaire minimale précédant la fermeture de l'établissement, afin de lutter plus efficacement contre les accidents de la circulation touchant particulièrement les clientèles de ces établissements. Sur ce fondement l'article 314 qui fixe l'heure de fermeture à 7 H le matin, précise aussi que la vente de boissons alcooliques n'est plus autorisée pendant l'heure et demie précédant sa fermeture.

Si ces décrets fixent un règle générale, il s'avère que les maires et les préfets conservent la possibilité de définir, lorsque les circonstances locales l'exigent effectivement, par arrêté spécialement motivé, des horaires plus restrictifs et ce sur un territoire limité et pour un établissement donné. Le Préfet et le Maire conservent leur pouvoir de police mais uniquement sur la sécurité publique, la santé publique et l'ordre public.



## LA DISCOTHEQUE (SUITE)

Si la discothèque ouvre, je demanderai un rendez-vous à Monsieur le Préfet pour définir les moyens et leur coordination afin de garantir la sécurité et l'ordre public sur la commune.

En complément d'information, l'ouverture d'une discothèque est d'ordre déclaratif, et après avoir respecté un nombre conséquent d'obligations administratives (loi sur la vente de l'alcool, respects des normes sur l'accessibilité et la sécurité, normes relatives à la billetterie, réglementation sur la protection des mineurs, étude d'impact des nuisances sonores, etc.), il n'y a aucun droit d'ouverture à demander.

Je conclurai en précisant qu'il serait injuste de faire un procès d'intention au futur exploitant de l'éventuelle discothèque. Les investisseurs de sommes conséquentes n'ont pas pour but de tout perdre dans une fermeture administrative ; il feront certainement très attention à la qualité de leur clientèle».

Alain Rougale  
Maire de Gresse en Vercors  
VP tourisme CdC Trièves

## Le Chemin de l'École



### RETOUR SUR UNE ANNÉE DE TAP

**Nous voici arrivés au terme de l'année scolaire 2014/2015.**

**Elle comportait pour la commune de Gresse un «challenge» :**

**la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires), instaurée et imposée par la loi Peillon.**

Mr le Maire avait confié à Mr Vallier (2ème adjoint) et moi-même cette mission.

Celle-ci a pu être un succès grâce à l'investissement de la plupart des associations Gréssoises et des bénévoles, aidées par Annie et Lucie.

La qualité et la diversité des animations proposées (généalogie, lecture,

italien, espagnol, poterie, astronomie, nature et découverte, parc du Vercors, patrimoine, travaux manuels, découverte tennis et golf, rencontre pompiers, cuisine etc...) nous ont différencié des communes voisines qui ont parfois rencontré beaucoup des difficultés pour l'application de cette réforme.

Les écoliers de Gresse et nous-mêmes disons un grand merci à vous tous, pour votre enthousiasme, vos idées, vos initiatives, votre imagination et votre professionnalisme.

Marie-Ange NOUEN.  
Conseillère Municipale.



Gresse en Vercors, le 24 juin 2015

Aux différents intervenants lors des TAP,

Nous tenions à vous remercier chaleureusement pour votre engagement bénévole au sein des TAP pour les enfants de Gresse cette année. Un grand merci pour la qualité, la richesse et la diversité de vos interventions et pour le temps précieux que vous leur avez accordé. Nos enfants ont été ravis de les suivre et ont fait, grâce à vous, de belles découvertes. Merci pour eux !

Nous tenions également à remercier vivement Sébastien Vallier et Marie-Ange Nouen pour l'énergie qu'ils ont déployée afin d'organiser au mieux ces TAP.

Les parents d'élèves.



## Entre Nous

Déjà posé dans un écrin de barrières rocheuses magnifiques, au sein du parc régional du Vercors et de la réserve des hauts plateaux, **le village de Grasse participera cette année au concours des villages fleuris.**

Vous êtes tous invités à y participer en fleurissant (si ce n'est déjà fait) vos balcons et jardins. La commune récompensera par de petits lots les plus belles réalisations. Courage et merci pour votre investissement.



## L'ASLGF ALPES SUD ISÈRE

**Une association au service des propriétaires forestiers du Trièves et du territoire Alpes Sud-Isère.**

Présidée par Patrick Chion, l'ASLGF (association Syndicale Libre de Gestion Forestière) est une structure associative issue en 2014 de l'AFTBM (Association Forestière Trièves Beaumont Matheysine) dont le rôle, depuis 33 ans, dans la formation et l'information des sylviculteurs du Trièves n'est plus à démontrer. Cette nouvelle structure s'en distingue cependant par un certain nombre de caractéristiques.

Elle vise une gestion groupée par concentration des opérations forestières soit par îlots, soit par massifs ce qui minimise à terme le coût des travaux et valorise les prix de vente.

Toutes ses actions sont menées en accord avec les propriétaires par un gestionnaire agréé et ce dans le cadre d'un plan simple de gestion (PSG) avec le label P.E.F.C.

## LAISSONS NOS FLEURS EMBELLIR NOTRE CADRE NATUREL !

**Le printemps a bien fait son travail... le soleil et la chaleur sont au rdv et la nature se pare de ses plus beaux atours !**

Les fleurs rivalisent en couleurs, à celle qui sera la plus éclatante pour attirer notre regard ... MAIS ... ATTENTION !

Cet équilibre est fragile.

Ne succombons pas à l'envie de les cueillir avec nos mains ...

Nous avons d'autres moyens pour les admirer et en profiter le plus longtemps possible : la photographie, la caméra, ou tout simplement notre mémoire !

Merci ... laissons les s'épanouir, se reproduire, pour les admirer chaque année, pour la beauté de nos alpages et pour tout ce qu'elles apportent à notre bien-être... Respectons notre environnement.



En clair, cela signifie que chaque propriétaire ne se trouve plus seul comme par le passé pour négocier avec le ou les acheteurs éventuels mais qu'il bénéficie d'un effet groupe.

Autre avantage et non des moindres, l'ASLGF Alpes Sud Isère permet à ses adhérents d'obtenir des subventions du Département ou de la Région ou de l'Europe au niveau des opérations menées dans le cadre du plan simple de gestion.

### A qui s'adresse cette association ?

Bien entendu à tous les propriétaires de forêts situées dans la zone géographique mentionnée et tout particulièrement aux personnes qui éprouvent le besoin d'être aidées dans la gestion de leurs parcelles.

A titre indicatif, l'association dispose d'un technicien capable de réaliser toutes les opérations, du martelage jusqu'à l'accompagnement pour la commercialisation des produits forestiers en passant par le marquage des limites par GPS.

En pleine expansion, l'association regroupe actuellement 55 propriétaires sur une surface de 330 ha.

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'adhésion, contacter :  
Patrick Chion, Président de l'ASLGF 06.12.40.61.71 ou Rémy Mallein Technicien Forestier 06.75.32.19.11



## Entre Nous

**Quelques rappels nécessaires des règles en cours sur la commune en matière de nuisance sonore, de décharge sauvage et de brûlage des déchets :**

### TRAVAUX BRICOLAGE, JARDINAGE...

Arrêté préfectoral 97-5126

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

**En cas d'infraction à cet arrêté : amende forfaitaire de 68 euros.**

### BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS, DES VÉGÉTAUX COUPÉS OU SUR PIEDS

Interdit toute l'année sur le département de l'Isère de par l'arrêté 2013-322-0020 portant réglementation du brûlage à l'air libre.

**En cas d'infraction à cet arrêté : amende forfaitaire de 45 à 450€.**

Dépôt sauvage :

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Il est interdit de mettre le feu à tout dépôt d'ordures ménagères ou de déchets industriels, aux carcasses de véhicules usagés ou accidentés, aux vieux pneus ou quelques objets que ce soit.

**En cas d'infraction à cet arrêté : amende forfaitaire de 450 €.**

**Dépôt volontaire à l'aide d'un véhicule : 1 500 €**

### CIRCULATION

**Pour rappel, la vitesse maximum autorisée dans le village est de 30 km/heure ou 50km/heure** selon les zones. Avec la création du terrain multisports en bordure de la départementale, et le risque accru pour les enfants, une vigilance particulière est demandée à tous.

Les moto-cross et les véhicules 4x4 : la circulation est réglementée par le code forestier et par arrêté municipal.

**En cas d'infraction : amendes de 1 500 € et mise en fourrière du véhicule.**

**Au vu de certains abus constatés sur la commune, une application stricte de la réglementation et une hausse des contrôles ont été demandées à la gendarmerie nationale et au garde champêtre de la commune.**

**Pour recevoir le prochain Gresse Infos à domicile, merci de remettre ce coupon rempli en Mairie avant le 15 Septembre.**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

38650 GRESSE EN VERCORS



## Tourisme

### LA PASSION DU BOIS : SCULPTURE AU COUTEAU

**Suite à l'exposition-démonstration-initiation de sculpture au couteau présentée pendant les dernières fêtes de Noël à l'Office du Tourisme, nous avons créé une antenne de l'association de la Passion du Bois sur Gresse en Vercors.**

Nous pratiquons principalement la sculpture au couteau dans le style du Queyras ou du Val d'Aoste. Plus tard nous essaierons sans doute le bas-relief et le style floral. L'esprit est de former les adhérents de l'association, de partager et de transmettre cette passion.

La sculpture étant une activité silencieuse, les discussions vont bon train ! Nous recréons ainsi un peu l'ambiance des veillées d'antan où les personnes se retrouvaient le soir autour d'activités communes.

Parfois l'un d'entre nous amène une de ses spécialités culinaires que nous dégustons ensemble !

L'activité se déroule tous les vendredis soirs de 20h à 22h30 au foyer du ski de fond.

N'hésitez pas à passer nous voir et si l'activité et l'ambiance vous plaît, rejoignez-nous !

Contact : Bernard Magaud - 06 10 62 85 17 - [bernard.magaud@gmail.com](mailto:bernard.magaud@gmail.com)



### L'ODYSSÉE VERTE UN CONCEPT DE PARC À THÈME FORESTIER ET INNOVANT



**Depuis sa création, en 2012, l'Odysée Verte propose des sentiers suspendus pour se balader d'arbre en arbre au plus près des cimes.**

Au delà du parcours non sportif et entièrement sécurisé, il s'agit d'une offre innovante, proposant un contenu scientifique et poétique, au travers d'une véritable plongée en forêt.

Ce site privilégié nous a permis d'ouvrir notre offre touristique auprès d'un public familial et des très jeunes enfants, avec un rayon d'exclusivité de 150km. Cela s'inscrit également dans notre positionnement éco-touristique, tout en valorisant notre patrimoine et notre cadre naturel exceptionnel.

Après 3 saisons d'exploitation, force est de constater un bilan plutôt négatif, tant en terme de fréquentation qu'en terme de fonctionnement des 3 acteurs (mairie, exploitant et ONF).

Les faiblesses identifiées :

- > accès cars et signalétique.
- > faible notoriété.
- > Scénographie statique et insuffisante pour les non-lecteurs (3-6ans)
- > Problème de renouvellement des animations.
- > Gestion entre les 3 partenaires déficiente.

#### Les actions mises en place pour 2015

En organisant les actions des 3 partenaires en « équipes projets », des nouveautés sont effectives dès cette année, comme :

> l'accès facilité pour les cars.

> la signalétique.

> des clés de lecture plus accessibles : carte au trésor, repères sur plates-formes : noms, sons, insectes, panorama ...

> une scénographie adaptée à tous, sensorielle et ludique : cabine de bateau, cabane, nid, sonorisation, pupitres tactiles, BD, miroirs, chasse au trésor, sentier pieds nus, jardin des senseurs, arbre tunnel ...

> Mise en place de toilettes sèches adaptées à la fréquentation.

> Partenariats événementiels.

> Plan média.

Imagines malgré un budget extrêmement contraint, ces actions permettront une exploitation efficace et participeront à la pérennité de ce site exceptionnel.

Suivez l'actualité de l'Odysée Verte de Gresse-en-Vercors <https://www.facebook.com/Odyssee.Verte.Gresse.en.Vercors>



## Autour de nous

### LE TRIÈVES ENGAGÉ DANS LA TRANSITION

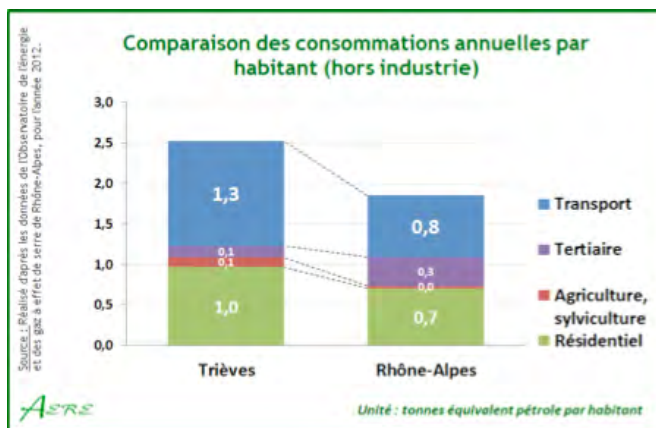
Depuis 1 an la communauté de communes écrit une stratégie pour faire de l'énergie un levier de développement économique du territoire, et anticiper la hausse du coût de l'énergie pour les ménages et entreprises locales : c'est le projet « TEPOS » Territoire à énergie Positive.

Premier effet de la démarche : nous faisons partie des premiers lauréats nationaux TEPCV (TEPOS pour la croissance verte) à bénéficier d'une aide à l'investissement de 500 000 € pour notre projet. Notre convention a ainsi été signée de la main de Ségolène Royal le 16 juin.

Donc après la réflexion, place à l'action ! L'enjeu principal identifié dans notre stratégie est la rénovation énergétique, le secteur du bâtiment étant le plus gourmand en termes de consommation d'énergie. Le premier chantier « TEPOS » est donc la création d'une plateforme de rénovation énergétique pour accompagner les particuliers techniquement et financièrement dans leurs projets de rénovation, et le financement de travaux sur les bâtiments communaux et intercommunaux. Un dispositif qui sera présenté lors d'un forum TEPOS ouvert à tous, le mardi 22 septembre 2015.

Pour recevoir toutes les informations du programme, vous pouvez :

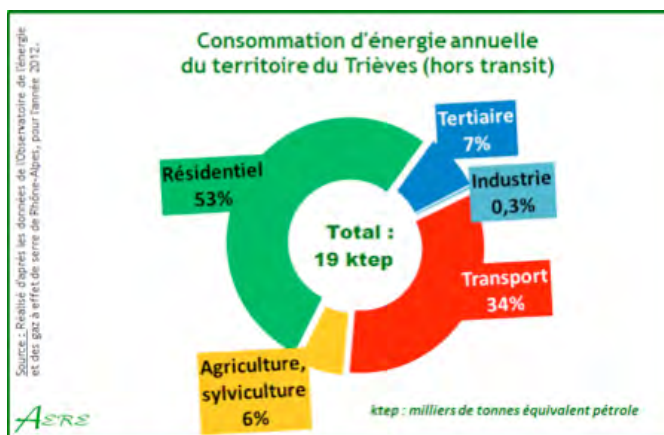
- Vous inscrire à la newsletter, par un mail à Florin Malafosse, f.malafosse@cdctrieves.fr
- Suivre la page facebook du programme, [www.facebook.com/TEPOS.Trieves](http://www.facebook.com/TEPOS.Trieves)
- Consulter le site de la CC Trièves : <http://www.cc-trieves.fr/services-aux-habitants/developpement-durable/energie>



**19 000 000 litres de pétrole par an** : c'est l'équivalent en pétrole de la consommation d'énergie du Trièves. Soit par habitant :

- 650 litres de carburant véhicule par an,

- 1000 litres (ou l'équivalent en électricité ou en bois) pour le logement. Le reste, 250 litres, sert à l'agriculture et aux services et collectivités.



**40 % d'énergie en plus** : C'est la différence de consommation d'énergie moyenne entre un Triévois et un habitant de Rhône-Alpes, du fait des transports (les données incluent le transit,

important en Trièves comme en Rhône alpes) mais aussi des logements, souvent anciens, individuels et très peu rénovés. Une différence qui se voit sur la facture énergétique de chacun...



Signature officielle de la convention TEPCV, Jérôme Fauconnier, Président de la Communauté de communes du Trièves, avec Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Bruno Léchevin, Président de l'ADEME et Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère



## La Vie des Associations

### GOLF VERCORS TRIÈVES

**Quatre saisons de fonctionnement ont vu le nombre d'adhérents progresser chaque année et le succès confirmé auprès des touristes qui ont apprécié plus particulièrement les séances de découverte du lundi et mercredi matin.**

Grâce à l'aide de la municipalité, cette année le parcours 6 trous et le practice seront complétés par un putting green synthétique installé sur le toit du garage des remontées mécaniques. Ce putting green fera l'objet d'un soigneux engazonnement la saison prochaine.

Par ailleurs, l'activité free golf organise le 25 juillet un parcours libre auprès du Mont Aiguille. Cette version originale de la pratique du golf, sur neige l'hiver, dans les champs l'été avait fait l'objet d'un reportage par FR3 largement diffusé dans les autres régions de France renforçant ainsi l'image estivale de notre station.

Enfin nous bénéficions du soutien précieux du magasin GRILLET SPORT qui se tient avec la gentillesse bien reconnue de son personnel à la disposition de tous pour tout renseignement concernant notre activité qui vient compléter l'image sportive et verte de la station.

Pour finir cet été, n'hésitez pas et venez en famille oser la petite balle !

Cotisation annuelle 60€/adultes, 100€ / couple et 10€/ - 15 ans  
Cotisation semaine : 25€ avec prêt de matériel avec accès permanent aux installations et parcours.  
Accès au parcours sans cotisation : 10€ avec prêt de clubs  
Accès au practice : 2€ avec fourniture d'un club et 40 balles (conditions et inscription GRILLET SPORT)  
Accès au putting green 2€ avec prêt d'un club (putter) et d'une balle (conditions et inscription GRILLET SPORT)

Contact :  
Jean-François MANTERNACH  
manternach.jf@wanadoo.fr

### T.C.G.V.

**Le Tennis Club du Grand Veymont a débuté sa saison 2015 !**

Après avoir signé une convention avec la Municipalité pour encadrer l'utilisation du court derrière Les Dolomites, Lionel Parain, Président, a animé l'assemblée générale qui s'est déroulée le 14 Juin en Mairie.

Après avoir changé le filet et repeint les lignes blanches l'an dernier, le club prévoit la réfection complète du sol et des peintures pour cette saison.

Pour la Fête de l'Alpage, les bénévoles organiseront des séances d'initiation destinées aux enfants.

Pour réserver votre location, vous pouvez vous adresser à L'Artelier dans la galerie marchande des Dolomites (en face de l'Épicerie Tournaire), ou pour les adhérents, sur le site internet <http://tcgv38650.wix.com/tcgv>.

#### Tarifs 2015

Adhésion adulte : 25€  
Adhésion famille : 50€  
Adhésion - de 18 ans : 15€

Location du court : 5€ l'heure  
Location raquette et balles : 2€

Contact :  
tcgv38650@gmail.com

*Les participants au Trophée des Vacanciers, le 15 Aout 2014 ↓*



## APPEL À CANDIDATURE

«La commune recherche personne compétente dans le domaine des itinéraires raquettes pour en assurer la maintenance dès la première neige. Adresser dossier en mairie de Gresse en Vercors avant le 15 /09/2015.»

# La Vie des Associations

## BATIESONNANTES

**Notre 5<sup>ème</sup> saison de spectacles à la chapelle de la Bâtie de Gresse débutera dès le début du mois de juillet.**

Dès à présent, nous vous présentons l'ensemble de notre programmation... toujours très éclectique. Excepté le concert du 2 août qui aura lieu à l'église de Gresse, le principe de la participation financière demeure « au chapeau ». Cependant, nous vous recommandons d'arriver bien à l'heure pour le début de chaque spectacle, car le nombre de places est limité. Enfin, le stationnement aux abords de la chapelle étant assez limité, nous vous invitons à vous organiser en covoiturage. Chaque spectacle sera ponctué d'un « apéro » convivial à l'extérieur de la chapelle... en espérant que la météo sera avec nous !!

Du nouveau également dans notre communication: nous vous invitons à découvrir notre programmation sur notre site [www.lesbatiesonnantes.org](http://www.lesbatiesonnantes.org). Vous y trouverez aussi toutes informations utiles.

contact@lesbatiesonnantes.org  
04 76 34 37 68

## GEVA ÉTÉ 2015

**Comme chaque année à cette saison, toute l'équipe (très restreinte) de GEVA est fort occupée à mettre en place les activités estivales pour les vacanciers mais aussi pour les habitants de la commune.**

Au programme de cet été :

- Lundis : découverte du Vercors au Scialet avec Agnès,
- Mardis : des jeux en bois animés par Tatiana.
- Jeudis : concerts dans les jardins de l'OT.

Pour plus de détails sur les activités de l'été, nous vous invitons à passer chaque semaine à l'OT, pour récupérer le programme hebdomadaire, édité par GEVA, de l'ensemble des activités des associations et prestataires de la commune.

### 4<sup>ème</sup> concours d'épouvantail...

Pas de gros lot à gagner, juste des échanges entre habitants sur nos drôles de personnages et un circuit de promenade à la découverte du village et de ses hameaux pour les vacanciers. Le thème de cette année : « il était une fois, un épouvantail, de haillons et de bois, tout comme autrefois ». Règlement et inscription à l'OT.

### Fête de l'Alpage

Samedi 22 Aout : Messe au Serpaton, cor des Alpes. Vide grenier la journée. En soirée, repas « ravioles », feux d'artifice et soirée dansante.

Dimanche 23 Aout : métiers et danses d'autrefois, concours de bûcherons, travail du chien de berger, le travail du bois, exposition des associations locales, jeux sonores et jeux en bois pour les petits et les grands, chapiteau du marché des producteurs, artisans et commerçants, restauration et buvette, final en musique.

**Vous avez certainement reçu un appel à bénévoles lancé par Michel Fatisson et Kattia Sommer.** Nous avons vraiment besoin de vous. Plus nous serons nombreux, plus la tâche sera légère pour chacun d'entre nous. 2 heures, une 1/2 journée, une journée, 2 jours... chaque moment de votre présence sera apprécié. Contactez-nous au 06 33 72 12 88 ou sur [animations@gresse-en-vercors.fr](mailto:animations@gresse-en-vercors.fr)

\*GEVA est une association qui ne propose aucune activité sportive ou culturelle à ses adhérents. Etre au conseil d'administration ou au bureau de Geva est parfois une tâche ingrate puisque nous ne partageons pas de moments de pratique d'une passion commune, si ce n'est celle de donner vie à notre village et de vous divertir. Et plus nous développons des activités, plus cela nous demande du temps, de l'énergie et de la disponibilité.

En mars dernier une vingtaine de personnes se sont déplacées pour assister à notre assemblée générale. Pourquoi si peu de personnes? Un désintérêt total de la population pour nos activités? La crainte de se faire « embrigadé »? Actuellement nous n'avons pas un conseil d'administration complet et le bureau n'est toujours pas constitué, ce qui est à la limite de la légalité.

Que devons-nous faire? On laisse tomber, on dissout l'association et chacun d'entre nous retourne donner tout son temps et son énergie aux autres associations de Gresse dont nous sommes membres? On continue à espérer et à penser que certains d'entre vous partagent nos valeurs et trouveront un peu de temps pour nous rejoindre?

**Afin de discuter sur cette situation, nous vous invitons à noter dès maintenant cette date : Vendredi 4 Septembre, 20h00, salle du conseil municipal, assemblée générale extraordinaire de GEVA.**



## À NOTER

**Les horaires d'ouverture pour cet été !**

### Alimentation

**BOULANGERIE JULIEN**  
Tous les jours dès 7H30

**ÉPICERIE TOURNAIRE**  
7/7 8H à 13H / 15H30 à 20H

### Restaurants

**L'AUBERGE BUISSONNIÈRE**  
7/7J dès 11H30 et 16H  
Dès 18H le mardi

**LE CHALET**  
7/7j - MIDI ET SOIR

**LA CHICHOLIÈRE**  
7/7J - MIDI ET SOIR

**LE LAUPET**  
7/7J

**LE ROCHER**  
7/7J - MIDI ET SOIR

**LE SERPATON**  
DÈS 8H30 7/7

**LE SUN VALLEY**  
7/7 9H/18H30

### Sport

**GRILLET SPORTS**  
7/7J 9H/12H30 - 14H30/19H

### Bien-être

**BEAUTÉ GOURMANDE**  
sur RDV au 06.77.31.22.77

**OXYGÈNE COIFFURE**  
Mardi - Jeudi - Vendredi - Samedi  
de 9H30 à 11H30 et de 14H à 17H

### Arts créatifs

**L'ARTELIER**  
7/7 10H 12H et 14H30 19H30

### Services

**OFFICE DE TOURISME**  
Lun, mer, jeu, vend, sam  
9h / 12h30 14h / 18h.  
Dimanche 9h / 12h30.

**LA POSTE**  
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI SAMEDI  
DE 8H30 À 11H15

**MAIRIE**  
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI  
DE 8H30 À 12H

**MÉDECIN**  
7/7J 11H-12H et 16H-19H

## CALENDRIER DE L'ÉTÉ

**TOUS LES LUNDIS** Marché communal 8H / 13H - Centre village

**SAMEDI 4 JUILLET** 18H – chapelle de la Bâtie – Ballade groupe vocal.

**MARDI 14 JUILLET** 22H – Feu d'artifice suivi du Bal au garage communal.

**VENDREDI 17 JUILLET** – 18H – chapelle de la Bâtie – Trio Romancero.

**SAMEDI 18 JUILLET** Coupe des Partenaires / Golf Vercors Trièves

**SAMEDI 25 JUILLET** Free Golf / Golf Vercors Trièves

**JEUDI 23 JUILLET** Marché des Dolos 16H/ 19H  
Résidence Les Dolomites

**DIMANCHE 2 AOÛT** – 18H – Eglise de Gresse – Musique baroque

**MERCREDI 12 AOÛT** Trophée des vacanciers / Tennis Club du Grand Veymont

**JEUDI 13 AOÛT** Marché des Dolos 16H/ 19H - Résidence Les Dolomites

**SAMEDI 15 AOÛT** Trophée des Champions / Golf Vercors Trièves

**VENDREDI 21 AOÛT** 18H – chapelle de la Bâtie – « Les chevaux de la nuit »

**SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 AOÛT** Fête de l'Alpage

**VENDREDI 4 SEPTEMBRE** 20H, salle du conseil municipal, AG extraordinaire de GEVA

**DIMANCHE 20 SEPTEMBRE** – 17H – chapelle de la Bâtie – « Tsunami Bikini »

**CINÉMA** tous les mardis et vendredis

Programme et horaires sur [www.gresse-en-vercors.fr](http://www.gresse-en-vercors.fr)



## CINÉMA LE SCIALET ADIEU LA PELLICULE, BONJOUR LE NUMÉRIQUE !

Après plusieurs années sans programmation récente, le Cinéma Le Scialet propose à nouveau des films d'actualités avec un équipement numérique dernière génération.

La première séance TOUT NUMÉRIQUE s'est déroulée le vendredi 3 Juillet avec le film catastrophe SAN ANDREAS. Tout au long de l'été, seront programmés des films événements grand public pour le plaisir de tous.



## En pratique

### ÇA NE MANGE PAS DE PAIN !

**Suite à la fermeture de la Boulangerie Julien pour ses congés d'été, l'Épicerie TOURNAIRE des Dolomites a assuré la fourniture de pain pendant toute la période, en se fournissant chaque matin à Monestier de Clermont.**

Cette initiative a permis à nos habitants d'acheter leur pain près de chez eux.

Habituellement, l'Épicerie Tournaire propose sur commande les produits fabriqués par la Boulangerie Julien, et tout autre fourniture en épicerie, produits frais et surgelés.



## PISCINE MUNICIPALE

**La piscine a ouvert son bassin au public le 20 Juin. Son eau à 28°, ses jets ludiques pour les petits, et ses transats accueillants pour bronzer vous attendent tous les jours de l'été !**

Horaires d'ouverture : tous les jours de 10H à 13H et de 14H à 19H.  
Cours de natation sur demande.

## TERRAIN MULTI-SPORTS

**Un équipement flambant neuf, d'ores et déjà prêt à accueillir vos envies sportives !**

- Coût global 118 482€
- Projet initié par l'équipe municipale précédente
- Abords et revêtement synthétique à finaliser ultérieurement

Utilisation en **libre accès** pour tout public  
**1 filet est disponible**, à récupérer à l'OT contre une pièce d'identité